

DEMANDE D'ADMISSION

Marché de Noël de Lavelanet – 10 & 11 décembre 2022

Nom du stand : _____

Et/Ou

Responsable du stand : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Information pour les professionnels – Numéro RC ou RM : _____

Assurance Resp. Civile : _____ n° : _____

Articles proposés : _____

Taille du stand : ☐ 3m sur 2m de profondeur à 45 €

☐ 4m sur 2m de profondeur à 60 €

☐ 5m sur 2m de profondeur à 75 €

Fait à _____ le ____ / ____ /2022

Signature :

Ce dossier sera examiné en commission, vous recevrez une réponse par mail sous 15 jours après réception.

Notes :

REGLEMENT INTERIEUR

Marché de Noël de Lavelanet – 10 & 11 décembre 2022

Article 1 : Informations générales sur le Marché de Noël de Lavelanet.

Dates et horaires :

- Samedi 10 décembre 2022 de 10h à 19h
- Dimanche 11 décembre 2022 de 10h à 18h30

Lieu, emplacement :

- Marché Couvert de Lavelanet, rue René CASSIN.

Organisateur :

Association « Raconte-Moi Lavelanet »

Mairie de Lavelanet
7 avenue Alsace Lorraine
09300 LAVELANET

Tél : 07.82.83.34.07

Mail : racontemoilavelanet@hotmail.fr

Prix des stands :

- 3m sur 2m de profondeur à 45 €
- 4m sur 2m de profondeur à 60 €
- 5m sur 2m de profondeur à 75 €

L'association « Raconte-Moi Lavelanet » attribuera les emplacements.

Article 2 : Modalités d'inscriptions.

Pour participer au Marché de Noël 2021 tous les exposants devront retourner le dossier complet avant le 1^{er} décembre. Ce dossier comprend :

- La demande d'admission
- Le règlement par chèque à l'ordre de « Raconte-Moi Lavelanet »
- Des photos et une présentation des articles vendus

Durant les deux jours, chaque exposant devra pouvoir justifier à n'importe quel moment, de son inscription au répertoire des métiers, à la Mutualité Sociale Agricole ou de sa qualité d'artiste en profession libérale inscrit à l'URSSAF. Les personnes sans inscriptions devront pouvoir justifier d'une activité ponctuelle prévue par la loi.

Les associations devront pouvoir justifier de leur existence légale. Seuls les adhérents d'Association répondant aux critères définis ci-dessus seront susceptibles d'admission.

« Raconte-Moi Lavelanet » se réserve le droit de refuser les demandes d'admission qui ne répondraient pas aux critères retenus.

Article 3 : Engagement suite à l'inscription

Toute demande d'admission retournée, implique **l'obligation pour l'exposant de participer**.

ARTICLE 4 : Modalités d'annulation

Toute annulation d'inscription et demande de remboursement seront refusées après le 1^{er} Décembre 2022.

ARTICLE 5 : Description des produits

Tout exposant doit fournir un descriptif des produits exposés.

Les objets d'importation sont interdits.

ARTICLE 6 : Description des stands

L'exposant devra assurer une présentation harmonieuse de ses produits ainsi que la décoration du stand en respectant le thème « **Marché de Noël** »

Pas de Parasols, pas de paravents, grilles, ou toute autre chose qui gênerait la vue des autres exposants.

ARTICLE 7 : Installation et démontage des stands

L'installation des stands se fera le Samedi 10 Décembre **entre 8 heures et 9 heures 30.**

Le démontage des stands se fera le 11 Décembre à partir de 18h30.

Aucun véhicule ne sera toléré aux abords de la salle. Sauf sur les places de stationnement autorisées. Des parkings à proximité seront accessibles facilement.

ARTICLE 8 : Engagement de présence

Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture définis à l'article 1 et maintenir leurs stands ouverts et garnis pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 9 : Electricité

Un branchement électrique est à la disposition de l'exposant, un ampérage limité sera défini en fonction de la capacité de distribution électrique de la salle. Toutes vos installations électriques doivent impérativement être aux normes de sécurité.

ARTICLE 10 : Sécurisation du site

Du Samedi 20h00 au dimanche 9h la salle du Marché Couvert ne sera plus accessible. Elle sera fermée et sécurisée.

« Raconte-Moi Lavelanet » ne sera, en aucun cas, responsable des pertes, dommages ou vols qui seraient subis par les exposants, quelque en soit la cause, l'origine ou l'importance. Les exposants renoncent, du fait même de leur adhésion, à tout recours contre les organisateurs, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 11 : Réglementation en vigueur

Les exposants sont tenus obligatoirement à se conformer aux lois et décrets en vigueur et devront souscrire à toutes obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles.

ARTICLE 12 : Règles sanitaires

Les exposants agro-alimentaires doivent impérativement se conformer aux conditions d'hygiène prescrites par les Services vétérinaires de l'Ariège.

ARTICLE 13 : Respect du règlement

Nous nous réservons le droit de statuer sur les cas du non-respect du règlement.
En cas de non-respect, nous demanderons le départ immédiat de l'exposant.

ARTICLE 14 : Situation sanitaire

En fonction de la situation sanitaire du moment les règles fixées peuvent évoluer.

Les exposants, en signant la demande d'admission, s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement et toutes les prescriptions nouvelles qui pourraient être adoptées.

Pour l'équipe d'Organisation
Les co-Présidents

Association « Raconte-Moi Lavelanet »

✂-----

A retourner avec votre demande d'admission

Je soussigné,

Responsable du stand.....

M'engage à respecter les prescriptions du règlement intérieur du Marché de Noël 2022 et
toutes les prescriptions nouvelles qui pourraient être adoptées.

Fait le..... à

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »